

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015

À cette séance ordinaire tenue le 13^e jour d'avril 2015 étaient présents, Mesdames les conseillères Danielle D. DuSablou et Stéphanie Dusablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, Louis-Philippe Douville et Denis Naud tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur le conseiller Robert Lépine est absent.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00 par la prière.

2015-04-13-068

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2015-04-13-069

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2015

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2015 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire fait un résumé des résolutions du procès-verbal du 9 mars 2015.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2015-04-13-070

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 13 avril 2015 au montant de 248 489.96\$ et autorise le paiement des factures.

Liste des Comptes de Mars 2015

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	7 379.81 \$
2	Telus	1 576.04 \$
3	Telus Mobilité	33.47 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, coupole quilles, Loisirs	43.68 \$
6	Salaires nets des Élus, mars	2 517.86 \$
7	Salaires nets des Employés, mars	15 028.22 \$
8	Salaires nets des Pompiers, mars, gardes, pratiques, prévention, formation, sorties: aucune	4 047.72 \$
9	Ministère du Revenu du Québec, remise mars	7 495.38 \$
10	Receveur Général du Canada, remise mars	2 937.82 \$
11	REER, cotisations mars	1 787.96 \$
12	Énergies Sonic, huile à chauffage garage municipal: 1764.35\$, caserne incendie: 512.53\$	2 276.88 \$
13	Daniel Tessier, loyer mars local des jeunes	400.00 \$
14	Canadien National, entretien signaux sans barrières, février	550.00 \$

15	Financière Banque Nationale, intérêts sur emprunt: 4429.08\$, remboursement en capital: 23 900.\$	28 329.08 \$
16	Financière Banque Nationale, intérêts sur emprunt:	4 137.88 \$
17	Albert Tessier, contrat enlèvement neige mars 4ième vers: 27283.94\$, Bris d'aqueduc P.M.: 129.35\$, Enlèvement neige trottoirs et transport: 647.10\$	28 060.39 \$
18	Info-Page, fréquence numérique incendie	41.05 \$
19	Ministre du Revenu du Québec, ajustements sur relevés 1 et T-4	324.44 \$
20	Club Gymnastique Gymnatech, cours 2ième versement 26-01 au 30-03, Loisirs	400.00 \$
21	Garage Conrad Audet, essence Mun.: 321.80\$, Incendie: 63.77\$	385.57 \$
22	Marché Richelieu, Mun.: 23.29\$, Loisirs: 273.36\$, Incendie: 30.33\$, Local des jeunes: 12.63\$	339.61 \$
23	Les Équipements Lapiere, transport Dicom: 27.95\$ pièces Aq.PM: 267.09\$	295.04 \$
24	Ministre des Finances et de l'Économie, SQ. 1er vers	45 195.00 \$
25	MRC Portneuf, quote-part 2ième vers: 24488.51\$, manuel et guide pompier incendie: 372.60\$	24 861.11 \$
26	René Savard, frais déplacements et remb. frais registre foncier	67.00 \$
27	Les Entreprises A. Massicotte, réparation lumières de rues	840.23 \$
28	Ange-Aimée Asselin, remb. Frais déplacements et repas formation facebook réseau biblio: 92.50\$, remb. Achat volumes biblio: 110.76\$, remb. Fact. Richelieu lancement volume Jean-Paul Tessier: 31.20\$	234.46 \$
29	Librairie Laliberté, achat volumes: 374.06\$ crédit: (324.71)\$	49.35 \$
30	Richard Équipement, fournitures de bureau: 252.33\$, serrure pour filière comité 2000: 22.98\$, calculatrice: 114.96\$	390.27 \$
31	SCAR: Mun.: 927.15\$, Loisirs: 23.52\$, Local des jeunes: 7.17\$	957.84 \$
32	Fabrique St-Casimir, déneigement stationnement église: 1465.93\$:Réf: résol. 2015-03-09-061, et 1 billet campagne de charité 2015: 50.00\$	1 515.93 \$
33	Seao Constructo, addendas appel d'offres Aq.P.M.	22.56 \$
34	CSST ajustement avis de cotisation 2014: 4.57\$, frais de gestion 2015: 65.00\$	69.57 \$
35	Florent Tessier, remb. taxes municipales Gîte de l'écureuil, Loisirs	1 168.64 \$
36	Comité St-Casimir 2000, subventions couches lavables: Mme Judith R. Collin: 123.92\$, Mme Pascale Julien: 150.\$	273.92 \$

37	Financière Manuvie, ass. Groupe 1er vers.	1 891.06 \$
38	Amusements Récréofun, acompte sur contrat sortie terrain de jeu 5-08-2015, Loisirs	78.77 \$
39	Courrier Portneuf, publicité cahier Habitation	702.87 \$
40	SSQ Groupe financier, assurances bénévoles, Loisirs: 599.50\$, Incendie: 981.00\$	1 580.50 \$
41	Sports Plus, fourniture pour scie et réparation du perce glace, incendie	31.33 \$
42	SECI, inscription Patrick Auger, formation rédaction rapport incendie	143.72 \$
43	Ville St-Marc-des-Carières, entraide incendie feu tracteur Ile Grandbois, incendie	493.87 \$
44	Postes Canada, éCLAIREUR avril	121.70 \$
45	Ville Donnacona, facturation cour. municipale, février	480.00 \$
46	BFT Bowling, réparation planteur et ligne noire quilles, Loisirs	314.52 \$
47	Nicole Tessier, frais déplacements et repas biblio. Mars	74.86 \$
48	Les Impressions Borgia, guide des loisirs, printemps-été, Loisirs	537.16 \$
49	RRGMRP quote-part 2ième vers.	44 623.21 \$
50	Commission Scolaire des Trois-Lacs, formation David Grondin, eau potable. Formation, repas du midi, frais de déplacements de l'enseignant	4 609.29 \$
51	Julie-Anne Perreault, cours Multifit, session hiver 15, Loisirs	810.00 \$
52	Pharmacie St-Casimir, Mun.	6.39 \$
53	Extincteurs St-Marc, entretien extincteurs, incendie	89.97 \$
54	Archambault, achat volumes biblio.	1 006.17 \$
55	Imprimerie Germain 760 copies ÉCLAIREUR avril	545.26 \$
56	Réseau Biblio. Papeterie et achat petit théâtre(butaï): 160.30\$, entretien des accès Simba: 639.59\$	799.89 \$
57	Lettrage Michel Durivage, plaques aluminium: Heures de bureau municipal et plaque pour défibrilateur	201.21 \$
58	Électro-Paul, travail sur pompe usine filtration	106.36 \$
59	Vohl, cylindre de gratte camion	136.82 \$
60	Laboratoire Environnex, analyses d'eau	228.87 \$
61	Maheu, Maheu, service gestion parasitaire, avril 15 à 16, Loisirs	459.87 \$
62	Les Éditions FD, renouvellement mise à jour code civil, 1 mai 15 au 1 mai 16	102.90 \$

63	Patrick Auger, frais déplacements pour formation 56km à 0.40: 22.40\$, 2 frais de repas formation secourisme: 29.73\$	52.13 \$
64	Raymond Beaudoin, frais déplacements pour formation 112km à 0.40, incendie	44.80 \$
65	Mathieu Champagne, frais déplacements pour formation 1056km à 0.40, incendie	422.40 \$
66	Martin Denis, frais déplacements pour formation 75km. à 0.40, incendie	30.00 \$
67	Ginove, réparer cylindre hydraulique gratte du camion	169.65 \$
68	Godin Station Service, essence Mun.: 87.00\$ ski de fond, Loisirs: 161.26\$	248.26 \$
69	Co-Op St-Ubalde, 8 stores bureau du maire et local (ancien bureau mun.)	734.58 \$
70	Formation Prévention Secours, formation 21 et 22 mars secourisme en milieu de travail, Patrick Auger et Raymond Beaudoin, incendie	273.64 \$
71	Pierre-Olivier Naud, honoraires TPI 12-08-13 au 22-02-14: 1081.25, frais déplacements 12-08-2013 au 22-02-2014: 154.\$, honoraires TPI mars 2015: 631.25\$, frais déplacements mars 2015: 60.72\$, incendie, Réf: Résol.: 2012-06-11-252	1 927.22 \$
72	Pro-Plus, produits centre paroissial, Loisirs	235.00 \$
73	L'Arc-en-Ciel, 2 billets à 25\$, concert 27 mars	50.00 \$

TOTAL DU MOIS : 248 489.96\$

Municipalité:	230 400.10 \$
Loisirs:	7 667.23 \$
Incendie:	9 785.91 \$
Local des Jeunes	636.72 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce treizième jour d'avril 2015.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Mme Stéphanie Dusablon n'a rien à signaler.

M. Denis Naud n'a rien à signaler.

M. Louis-Philippe Douville demande une intervention auprès du MTQ en ce qui concerne la problématique des nids-de-poule à la sortie nord du pont de l'église.

Mme Danielle D. DuSablou nous entretient du prochain « speed dating » de la CCSOP, de l'anniversaire du Cercle de fermières de Saint-Casimir, du ciné-souper du FFPE et des activités visant à souligner le 125^e anniversaire du Couvent de Saint-Casimir.

M. Michel Trottier nous résume l'exercice conjoint inter-municipalités des services de sécurité incendie tenue en fin de semaine dernière à l'usine de contre-plaqué.

M. Dominic Tessier-Perry nous informe de sa participation au « 5 à 7 » du Concours québécois en entrepreneuriat au cours duquel le projet de la microbrasserie s'est vu décerné un prix.

2015-04-13-071

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chaque membre du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

NOUVEAU RÔLE D'ÉVALUATION / PRÉSENTATION DE MME NANCY BRASSARD

La directrice du service de l'évaluation foncière à la MRC de Portneuf, Mme Nancy Brassard, explique le processus qui est utilisé afin de préparer les nouveaux rôles d'évaluation. Par la suite elle répond aux questions.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2014

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier fait lecture du rapport financier consolidé pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014.

2015-04-13-072

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2014

À la suite du dépôt du rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le rapport financier consolidé pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014 soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

2015-04-13-073

ACQUISITION D'UN TURBIDIMÈTRE ET D'UN ENREGISTREUR ÉCHOLOGIC POUR LA LECTURE EN CONTINUE DE L'EAU BRUTE À L'USINE DE FILTRATION DE ST-THURIBE

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil sont favorables à acquérir ces équipements pour faciliter la prise de données à l'usine de filtration;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir adjuge un contrat de gré à gré à la firme CWA de Québec au montant de 6 400\$ (plus taxes) afin d'acquérir un turbidimètre et un enregistreur Échologic pour l'usine de filtration du réseau d'aqueduc du village (AQSC) et ce, tel que décrit dans leur offre de service du 30 mars 2015.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-05000-526 « Machineries et équipements ».

DE financer cette dépense via le « Surplus accumulé non-affecté ».

ADOPTÉE

2015-04-13-074

ACQUISITION D'UN ENREGISTREUR ÉCHOLOGIC POUR LA STATION DE POMPAGE DE L'AQUEDUC DU VILLAGE (AQSC)

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil sont favorables à acquérir cet équipement pour faciliter la prise de données à la station de pompage;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir adjuge un contrat de gré à gré à la firme CWA de Québec au montant de 1 200\$ (plus taxes) afin d'acquérir un enregistreur Échologic pour la station de pompage du réseau d'aqueduc du village (AQSC) et ce, tel que décrit dans leur offre de service du 30 octobre 2014.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-05000-526 « Machineries et équipements ».

DE financer cette dépense via le « Surplus accumulé non-affecté ».

ADOPTÉE

2015-04-13-075

RÉPARATION DE LA GÉNÉRATRICE SITUÉE À L'USINE DE FILTRATION DE ST-THURIBE

CONSIDÉRANT que des réparations sont rendues nécessaires sur la génératrice située à l'usine de filtration de St-Thuribe;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir adjuge un contrat de gré à gré au Centre Mécanique AGH de St-Marc-des-Carières au montant de 4 351.53\$ (plus taxes) afin de procéder à la réparation de la génératrice située à l'usine de filtration de St-Thuribe et ce, tel que décrit dans leur offre de service du 20 mars 2015.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-41200-526 « Entretien et réparations du système de filtration ».

ADOPTÉE

2015-04-13-076

ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ RÉSIDUELLE DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES / PROJET DE MICROBRASSERIE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'évaluation de la capacité résiduelle de la station de traitement des eaux usées à recevoir des débits et des charges supplémentaires provenant de la future microbrasserie;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir adjuge un contrat de gré à gré à la firme Roche de Québec au montant de 5 300\$ (plus taxes) afin de procéder à l'analyse décrite ci-avant et ce, tel que décrit dans leur offre de service du 23 mars 2015.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 41400 419 « Honoraires professionnels ».

ADOPTÉE

2015-04-13-077

**DEMANDE DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU AQSC /
MUNICIPALITÉ DE SAINT-THURIBE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Thuribe demande, par sa résolution 2014-08-699, le prolongement sur son territoire du réseau d'aqueduc appartenant à la Municipalité de Saint-Casimir;

CONSIDÉRANT que cette demande vise cinq nouveaux terrains à bâtir ce qui représente une distance de 130 mètres;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une extension du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation préalable devra être obtenue de la part du MDDELCC avant d'effectuer les travaux;

CONSIDÉRANT que pour obtenir cette autorisation des plans et devis devront être préparés et signés par un ingénieur;

CONSIDÉRANT qu'après vérification auprès de nos procureurs, la Municipalité de Saint-Casimir n'a pas l'obligation, en vertu de l'entente intervenue avec la Municipalité de Saint-Thuribe, d'accepter de prolonger à ses frais le réseau d'aqueduc sur le territoire de la Municipalité de Saint-Thuribe afin de desservir un nouveau secteur;

CONSIDÉRANT que si la Municipalité de Saint-Thuribe veut assumer la totalité des frais relatifs à la prolongation du réseau, la Municipalité de Saint-Casimir donne son accord pour effectuer lesdits travaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Thuribe aura la possibilité d'imposer, si elle le désire, une taxe de secteur aux immeubles concernés afin de financer les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la réalisation des travaux la Municipalité de Saint-Casimir sera alors propriétaire de cette portion du réseau malgré le fait que c'est la Municipalité de Saint-Thuribe qui aurait payé les travaux;

CONSIDÉRANT que s'il y a fin de l'entente, la Municipalité de Saint-Thuribe recevra, en vertu des dispositions contenues à l'article 13 de l'entente, une compensation financière pour la somme qu'elle aurait alors payée pour le prolongement du réseau;

CONSIDÉRANT que les conditions de l'*Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau et prévoyant une fourniture de services* prévalent toujours;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte le prolongement du réseau d'aqueduc sur le territoire de la Municipalité de Saint-Thuribe aux conditions énumérées ci-avant;

D'ABROGER la résolution 2014-10-14-225.

ADOPTÉE

2015-04-13-078

SIGNATURE DES ENTENTES RELATIVES À L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE DÉSINFECTION PAR ULTRAVIOLET (RÈGLEMENT 127-2013)

CONSIDÉRANT les dispositions contenues dans le Règlement numéro 127-2013 fixant les modalités de la prise en charge par la municipalité de Saint-Casimir de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée;

CONSIDÉRANT qu'une entente doit être signée en ce sens avec les propriétaires des immeubles visés par ledit règlement;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à signer les ententes relatives aux systèmes de désinfection par ultraviolet avec les propriétaires visés par le Règlement 127-2013.

ADOPTÉE

2015-04-13-079

ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES 2015-02-09-036 RELATIF À L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR USAGÉ DE MARQUE CASE OU JOHN-DEERE OU NEW HOLLAND

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres public le 11 février dernier relativement à l'acquisition d'un tracteur usagé;

CONSIDÉRANT que la municipalité estime que la soumission conforme la plus basse reçue dépasse de beaucoup l'estimation du coût relié à cette acquisition;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne s'engageait pas, dans son appel d'offres, à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'assumait aucune obligation de quelque nature que ce soit envers les soumissionnaires;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Casimir rejette l'ensemble des soumissions reçues et annule cet appel d'offres.

ADOPTÉE

2015-04-13-080

APPUI AUX PROJETS PRÉSENTÉS DANS LE CADRE DU PACTE RURAL

CONSIDÉRANT que les projets suivants sont présentés dans le cadre du Pacte rural;

- Descente à la rivière Saint-Anne;
- Microbrasserie Les Grands Bois;

CONSIDÉRANT que le projet de « Descente à la rivière Sainte-Anne » contribuera à l'aménagement durable du territoire pour un usage et une mobilité optimale tout en améliorant la qualité et le milieu de vie;

CONSIDÉRANT que le projet de « Microbrasserie Les Grands Bois » renforcera le capital humain afin de stimuler le développement économique tout en valorisant les potentiels liés aux ressources naturelles et culturelles du territoire;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Casimir donne son appui à ces projets.

ADOPTÉE

2015-04-13-081

TRIANGLE DE VISIBILITÉ À LA SORTIE NORD-OUEST DU PONT DE L'ÉGLISE (06073) / DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT qu'il existe une problématique de visibilité à la sortie nord-ouest du pont de l'église (06073) laquelle est causée par les végétaux situés sur la propriété du 100 rue Tessier Ouest;

CONSIDÉRANT que les routes 354/363 sont sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Casimir demande au ministère des Transports du Québec d'intervenir rapidement afin de faire respecter les normes applicables au triangle de visibilité à cette intersection.

ADOPTÉE

2015-04-13-082

ACHAT D'UN PANNEAU PUBLICITAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE LA RUE DES MOISSONS

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil sont favorables à acquérir un panneau afin de promouvoir le développement résidentiel de la rue des Moissons;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE procéder à l'achat d'un (1) panneau qui fera la promotion du développement résidentiel de la rue des Moissons de format (4' x 8') en « alupanel 1/8'' » au montant de 300.00\$ (plus taxes) de Lettrage Michel Durivage de Saint-Marc-des-Carières.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 62100 345 « Promotions industriels et touristiques ».

ADOPTÉE

2015-04-13-083

DÉVIATION DE LA CIRCULATION DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DES MICROBRASSERIES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le promoteur de l'événement, M. Daniel Tessier, a adressé une requête afin de dévier la circulation de la rue Tessier Est, entre les rues Bélanger et Sauvageau, sur la rue Mgr Douville le samedi 20 juin 2015 de 13h00 à 22h00;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, les membres du Conseil sont favorables à cette requête;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le promoteur, M. Daniel Tessier, à dévier la circulation automobile de la manière décrite ci-avant;

D'INDIQUER à M. Daniel Tessier qu'il est responsable de la sécurité, de la logistique, de la signalisation routière et du nettoyage à ses frais des voies publiques après l'événement;

DE MAINTENIR un accès en tout temps aux véhicules d'urgence ainsi qu'aux résidants touchés par cette déviation de circulation.

ADOPTÉE

2015-04-13-084

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CCSOP

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil sont favorables à renouveler l'adhésion de la municipalité à la CCSOP en 2015;
EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE renouveler l'adhésion à la CCSOP en 2015 au montant de 200.04\$ (plus taxes).

ADOPTÉE

2015-04-13-085

GALA DES BÉNÉVOLES ET DE LA JEUNESSE

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite appuyer des mises en candidature lors de cet événement;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER la candidature de Mme Stéphanie Dusablon dans la catégorie junior et de M. Normand Tessier dans la catégorie senior.

ADOPTÉE

2015-04-13-086

EMBAUCHE DE LA PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à embaucher cette année une préposée à l'entretien des espaces verts de la municipalité;

CONSIDÉRANT que madame Marie-Thérèse Bélisle démontre de l'intérêt à nouveau à occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE madame Marie Thérèse Bélisle soit engagée à titre de préposée à l'entretien des espaces verts pour une période de 26 semaines débutant le 4 mai 2015 à raison de 28 heures par semaine au taux horaire de 10.76\$ plus 4% pour les vacances. Mme Bélisle sera payée sur le principe « temps fait / temps payé »;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 63900 140 «Rémunération embellissement».

ADOPTÉE

2015-04-13-087

ENGAGEMENT DES MONITRICES POUR LE TERRAIN DE JEU

CONSIDÉRANT QUE des postes de monitrices pour le terrain de jeu sont à combler;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Stéphanie Dusablon
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Mme Amélie Tremblay soit engagée du 22 juin au 7 août 2015 au poste de « monitrice » pour 7 semaines à raison de 40 heures par semaine au taux horaire de 10.55\$ plus 4% pour les vacances;

QUE Mme Sandrine Touzin soit engagée sur appel au poste de « monitrice » au taux horaire de 10.55\$ plus 4% pour les vacances;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 70151 140 «Rémunération moniteurs».

ADOPTÉE

2015-04-13-088

AIRE D'ENTREPOSAGE DES BOUES D'ÉTANGS MUNICIPAUX / DEMANDE À LA CPTAQ

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à la vidange des boues des étangs municipaux;

CONSIDÉRANT que lors de la conception desdits étangs aucune aire d'entreposage n'a été prévue;

CONSIDÉRANT que la configuration des étangs ne permet pas d'entreposage sur le site actuel;

CONSIDÉRANT que le traitement par déshydratation doit se faire à proximité des étangs afin de récupérer et de traiter les liquides générés par les boues et ce, selon les normes en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'après vérification auprès de la CPTAQ, une nouvelle demande doit être présentée afin d'obtenir l'autorisation d'entreposer les boues des étangs sur un espace contigu au chemin d'accès au site de traitement des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Saint-Casimir présente une demande à la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres que l'agriculture, soit comme site d'entreposage des boues des étangs, une partie du lot 4 836 272.

D'INDIQUER à la CPTAQ que cette demande ne contrevient à aucun règlement de la municipalité.

D'AUTORISER le maire, M. Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à signer les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE

2015-04-13-089

CARACTÉRISATION DE L'EAU BRUTE / AQPM PROJET DE MISE AUX NORMES AU RQEP

CONSIDÉRANT QU'UNE caractérisation de l'eau est obligatoire dans le projet de mise aux normes du réseau d'aqueduc du Pied de la Montagne;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

D'ADJUGER un contrat de gré à gré à la firme Biolab au montant de 6 966.50\$ (plus taxes) et ce, tel que décrit dans leur offre de service du 13 avril 2014.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02 41310 411 «Analyse de l'eau AQPM» et à la TECQ 2014-2018.

Mme Danielle D. DuSablou enregistre sa dissidence.

ADOPTÉE

DIVERS

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2015-04-13-090

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 22h10.

René Savard,
Directeur général et
Secrétaire-Trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire